



# EDITORIAL



Nous venons de débiter les matchs retours, déjà !

Nous n'allons pas dresser à ce jour un bilan, car ce sera fait à la fin de la saison lors de la réunion plénière des arbitres, mais simplement aborder quelques points, pour la plupart déjà évoqués, mais qu'il convient, encore et encore, de rappeler, malheureusement !!!

La « section désignations » a commencé un rééquilibrage des désignations pour les arbitres D1 et D2 à compter du week-end du 18 et 19 février : pour les D3, D4 et D5, ce sera, à priori, dès le week-end prochain.

Nous avons constaté que beaucoup d'entre vous sont des arbitres sérieux, mais hélas, et c'est une minorité, d'autres beaucoup moins. Et en particulier concernant les indisponibilités où un petit rappel s'impose : les indisponibilités sont à envoyer au secrétariat du District Rhône-Durance **au moins 10 jours avant le weekend de votre indisponibilité.**

Vous pouvez contacter, pour des indisponibilités justifiées de dernière minute, **Fouad BOUAISS**, responsable « contrairement Jeunes Arbitres » au 07.76.74.34.56 et **Rachid AJJANI**, responsable « contrairement Arbitres Séniors » au 06.73.86.35.55.

Le plus pratique est de leur laisser un «SMS» car ces deux personnes ont une vie professionnelle et privée, donc pas toujours disponible. Il est inutile de contacter les autres membres de la section désignations sur leurs numéros privés, sauf en cas d'événements graves, car vos appels ne seront pas pris en compte.

Certains d'entre vous vont se

reconnaître : la désignation à la carte n'existe pas et n'existera jamais, et avant de faire des doléances concernant les matchs arbitrés dans vos catégories respectives, il serait souhaitable que vos requêtes soient fondées. Car, nous sommes en mesure de vérifier toutes vos désignations passées grâce au logiciel Foot 2000, qui est un outil très intéressant, et qui est bien plus performant et précis que l'application Smartphone de la Ligue.

Mesdames et Messieurs les référents de secteur, nous savons que vous êtes très sollicités lors des intempéries ou des forfaits de clubs et nous vous remercions pour votre implication.

Pour ce qui est des observations de nos arbitres en vue du classement de fin de saison pour les seniors, et des évaluations pour nos jeunes, nous avons réalisé, à ce jour, 144 observations effectuées par une douzaine de contrôleurs. Nous vous rappelons que le deuxième contrôle pour les seniors se fera de façon inopinée : ne soyez pas donc pas surpris de voir pénétrer dans votre vestiaire un observateur après votre match pour un compte rendu (ce sont les consignes données).

En ce qui concerne les arbitres stagiaires, le suivi se fait avec les 8 tuteurs qui ont pour mission de les sécuriser et les conseiller dans leur arbitrage. Nous avons réalisé, à ce jour, environ 104 matchs en tutorat.

Une petite citation pour finir :

*« On déjoue beaucoup de choses en feignant de ne pas les voir ».* Napoléon Bonaparte

Bonne fin de saison à tous.

**Gérard THON, Responsable de la « section désignations » de la CDA du District Rhône-Durance**

## VOS CONSIGNES AUX ARBITRES ASSISTANTS BENEVOLES



Dernièrement le District a accueilli les arbitres bénévoles qui officient régulièrement à la touche lors des rencontres seniors, afin de les remercier pour leur investissement régulier mais aussi de leur rappeler quelques règles de base de la fonction qu'ils occupent assez souvent tous les dimanches.

Une vingtaine de bénévoles étaient donc rassemblés autour de Michel AUBERT et Hakim SALIH, et un document leur a été distribué où étaient rappelées, succinctement, les attentes d'un arbitre officiel envers l'arbitre bénévole qui représente un club.

C'est l'occasion, ici, pour la CDA, de rappeler aux arbitres quelques consignes qu'ils doivent

demander aux arbitres bénévoles amenés à les assister sur certains matches :

- L'arbitre bénévole doit présenter une licence et être inscrit sur la feuille de match.
- L'arbitre bénévole doit être présent lors de la vérification des licences effectuée par l'arbitre.
- L'arbitre bénévole doit assister aux consignes d'avant-match prodiguées aux capitaines.
- **Lors des consignes aux capitaines, l'arbitre doit veiller à indiquer ce que l'arbitre bénévole sera autorisé ou pas à signaler (hors-jeu, fautes, etc...).**
- L'arbitre bénévole devra rester dans le vestiaire de l'arbitre pendant la mi-temps afin de faire le point sur leur collaboration.
- De même, à la fin du match, l'arbitre invitera l'arbitre bénévole à venir dans son vestiaire, et remplira la feuille de match en sa présence.

La CdA vous propose des 1/2 journées de formations les samedis de 9h à 11h30, sur les thèmes suivants :

**Samedi 04 mars 2017 - Le rôle de l'arbitre assistant**  
**Samedi 29 avril 2017 - Préparation Physique / Diététique**

Si l'un de ces sujets vous intéresse, merci de bien vouloir vous inscrire auprès de la Commission des Arbitres.



## C'EST DU VÉCU !



### Médecin efficace !

Récemment un arbitre a téléphoné, un samedi soir, au responsables des contretemps Jeunes pour lui signifier qu'il ne pourrait pas honorer sa convocation du dimanche matin car il était malade. Jusqu'ici rien de bien extraordinaire !

Là où cela devient comique, c'est que ce même arbitre a téléphoné le lendemain, donc le dimanche matin, au responsable des contretemps Seniors pour lui demander d'arbitrer un match le dimanche après-midi.

Une guérison miraculeuse ! Nous sommes à Lourdes !

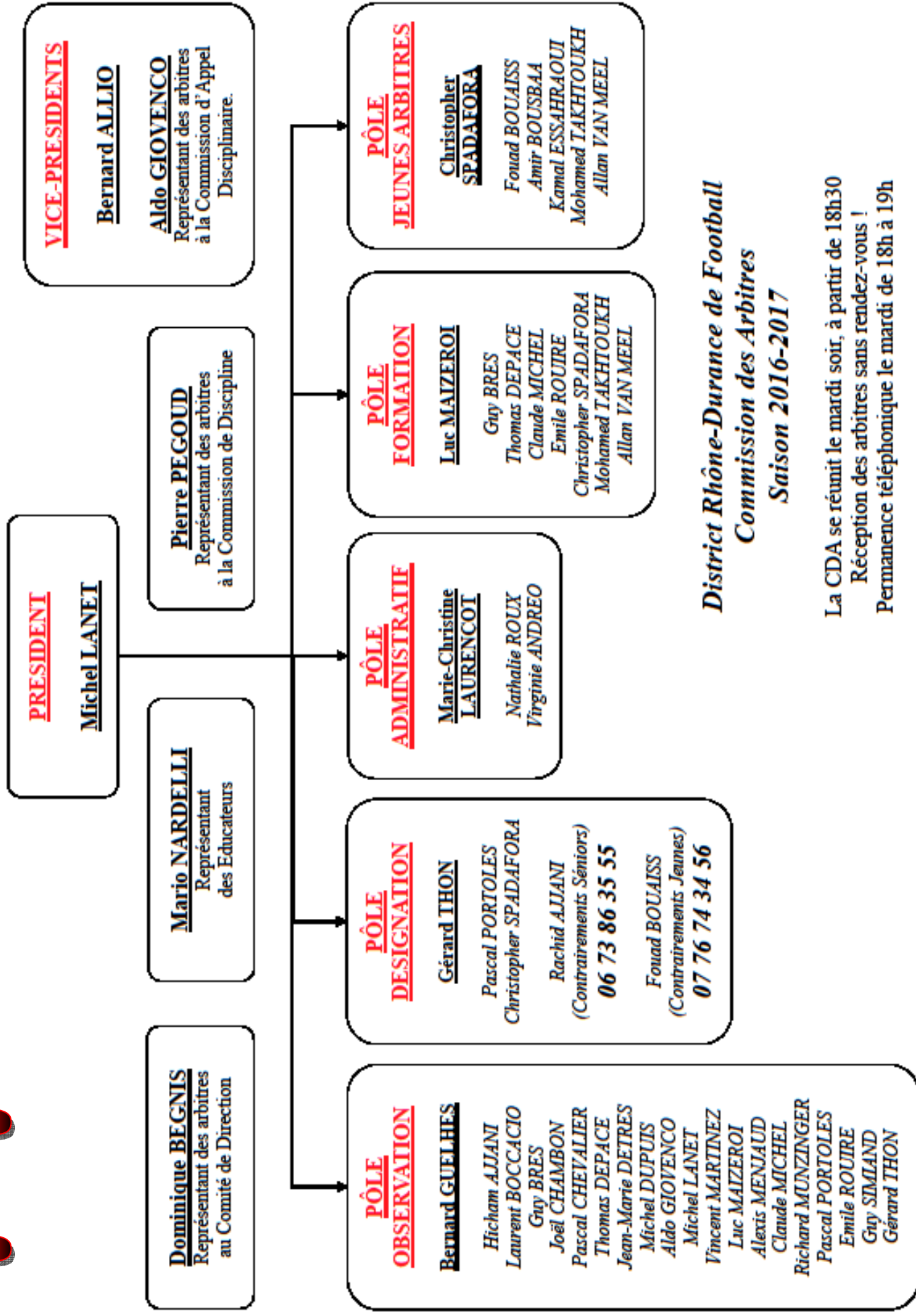
La CDA, dont certains membres sont vieillissants, demande expressément à cet arbitre de nous communiquer le nom et l'adresse de son médecin « gourou » ou le nom de son médicament miracle !!!

Plus sérieusement, la CDA rappelle à cet arbitre, ainsi qu'à tous ces collègues, que s'il est malade pour un match, il est malade pour un autre match.

A contrario, nous serions tentés de croire qu'il choisit ses rencontres. Et cela constituerait un manque de respect pour sa fonction, un manque de respect pour les joueurs, un manque de respect pour les responsables des désignations.

Pour revenir à la fin de l'histoire, bien entendu, la sanction a été immédiate !!!

# Organigramme de la Commission des Arbitres



**District Rhône-Durance de Football**  
**Commission des Arbitres**  
**Saison 2016-2017**

La CDA se réunit le mardi soir, à partir de 18h30  
Réception des arbitres sans rendez-vous !  
Permanence téléphonique le mardi de 18h à 19h

# LE POINT SUR LES SANCTIONS

Chaque mois, dans cette gazette nous ferons le point sur les arbitres sanctionnés d'1 ou plusieurs points sur leur licence à point.

Au 15 février 2017, **ce sont 77 arbitres** qui ont été pénalisés d'un ou plusieurs points de retrait sur leur capital initial de 5 points.

Les arbitres des finales de fin de saison seront choisis parmi ceux totalisant 4 ou 5 points au 30 avril 2017.

◇ **N'ont plus de point et sont suspendus jusqu'à la fin de la saison. Ils risquent une radiation du corps arbitral :**

- 3 arbitres (2)

◇ **N'ont plus qu'1 point et ont été ou sont suspendus pendant trois mois :**

- 2 arbitres (3)

◇ **N'ont plus que 2 points :**

- 8 arbitres (6)

◇ **N'ont plus que 3 points :**

- 16 arbitres (15)

◇ **N'ont plus que 4 points :**

- 48 arbitres (47)

◇ **Ont tous leurs points :**

- 107 arbitres (110)



Au niveau des motifs de sanctions, une rapide analyse nous donne les éléments suivants :

**59%** des sanctions concernent des arbitres qui ne se sont pas déplacés lors d'une désignation, un rassemblement ou une convocation, sans motif valable.

**25%** des sanctions concernent des arbitres qui ont envoyé une indisponibilité tardive sans justificatif valable.

**8%** des sanctions concernent des carences administratives de la part des arbitres.

*Entre parenthèses les chiffres du mois dernier*

## INFOS-jeunes

Cette saison la Commission des Arbitres a créé une section jeune qui axe son travail et son attention sur les Jeunes Arbitres du District. Elle a pour mission de suivre et accompagner les jeunes arbitres pendant la saison afin qu'ils puissent progresser et perfectionner leur arbitrage. Une relation étroite avec la Section Désignation et l'organisation de stages jeunes sont les principales priorités de la Section Jeune.

Deux stages ont été organisés pendant les vacances d'Octobre et de Février avec des thématiques différentes, associant une partie en salle (feuille de match papier & FMI, rapport, les nouvelles lois du jeu et l'avant match, etc...) et une partie sur le terrain (l'arbitre assistant, les sanctions disciplinaires avec des mises en situations, les placements/déplacements de l'arbitre, le coup de sifflet avec placement du mur, etc...).



19 arbitres présents lors du premier stage et 13 (6 excusés) lors du second. Un nombre très faible sachant qu'il y a 43 jeunes arbitres et que les stages étaient organisés lors des vacances scolaires.

**REGRETTABLE ET INQUIETTANT !!!**

## INFOS TERRAIN

1. Lors de la vérification de l'identité des joueurs, l'arbitre doit veiller également à vérifier l'identité des dirigeants et éducateurs, inscrits sur la feuille de match, et qui prennent place sur le banc de touche.

Si l'identité du dirigeant, de l'éducateur ou tout autre licencié ne peut être vérifiée et validée, l'arbitre doit lui interdire l'accès au terrain pendant la rencontre.

2. Si un arbitre décide de ne pas faire jouer une rencontre car il juge le terrain impraticable ou si une équipe est absente à l'heure du coup d'envoi, il doit tout de même établir une feuille de match (papier ou FMI), et procéder à l'identification des joueurs présents, de la même manière que si la rencontre devait avoir lieu.

## Citation du mois

« Pour avoir de l'impact, il faut s'impliquer. Personne n'est impressionné par l'arbitre qui ne fait que compter les points ».

**John Holcomb**